



D.2026.02.11.7.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

7 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

**7.4 - Modification de l'autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-001
« Acquisitions de 15 rames VAL »**

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Rappel du contexte :

Par délibération du 14/12/2022, le Comité Syndical avait voté pour la création d'une Autorisation de Programme (AP) portant sur l'acquisition de 15 rames pour permettre de traiter la croissance de la demande sur les lignes A et B, en attendant la 3ème ligne de métro.

Pour rappel, le montant global du projet était estimé à 113 020 674,20 €.

Le montant des travaux payés depuis le début de l'opération jusqu'au 31/12/2022, géré hors AP, s'élevait à 43 910 629,70 €.

Ainsi, le montant du projet géré en AP à partir de 2023 s'élevait à 69 110 044,50 €.

Par délibération du 05/02/2025, le montant global du projet avait été évalué à 69 351 080,00 €, dont la répartition était la suivante :

Crédits de paiements				
Réalizations		Prévisions		
CA 2023	CA 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
23 450 056,02 €	4 202 007,54 €	35 109 799,54 €	4 392 811,00 €	2 196 406,00 €

Modification de l'autorisation de programme à partir de l'année 2026 :

Il est proposé de modifier à la fois :

- L'échéancier : la faible consommation des crédits de paiement (CP) sur 2025 consécutive aux retards de livraison des rames (10 seulement sur les 15 attendues) et à la non-réception de la rame « tête de série » est compensée par une plus forte réalisation à venir sur 2026 et demande de revoir également la répartition des CP entre 2026 et 2028 (avec l'ajout de CP en 2028).
- Le montant global du projet, en augmentant l'AP de 69 351 080,00 € à 82 865 698,25 € (soit une hausse de 13,5 M€ liée principalement à l'impact des révisions).

Dès lors, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur la modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement suivante :

Crédits de paiements				
Réalizations		Prévisions		
CA 2023 et 2024	CA 2025 prévisionnel	CP 2026	CP 2027	CP 2028
27 652 063,56 €	12 972 038,69 €	39 689 582,00 €	0,00 €	2 552 014,00 €

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification de l'autorisation de Programme n°2022-001 et de la nouvelle répartition de Crédits de Paiement pour ce projet.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits aux budgets de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES